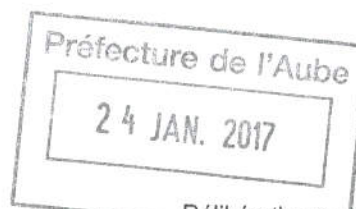


# Troyes Champagne Métropole

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 JANVIER 2017

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le  
24 janvier 2017 / 25 janvier 2017  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Alain BENEDETTI

Date de convocation et d'affichage : 13 janvier 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 30.

## Étaient présents :

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONVALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** Jean-Marie BAILLY à Marc BRET, Yves REHN à Jacques RIGAUD, Dimitri SYDOR à Olivier GIRARDIN

**Absents :** François MANDELLI, Odile FINET, Gérard MENUUEL

**Excusés :** Marie GRAFTEAUX PAILLARD, Marie-France JOLLIOT, Jérémy ZWALD

**Représentés :** Pascal DESROUSSEAUX par Nicole BARD, David GARNERIN par Isabelle COLLIN, Jean-Marie KISSERLI par Jean-Michel NIGOND, Michelle MALARMEY par Jacky MARMILLON, Sandrine URBAIN par Jean-Claude ISSELIN, Robert VAN DE WALLE par Philippe DESBUQUOIS,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHART

|                  |  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|--|
| DELIBERATION N°1 | Indemnité de conseil au Comptable Public |  |  |  |  |
| RAPPORTEUR       | Alain BALLAND                            |  |  |  |  |

| Nombre de membres : 136 |                    | Vote |        |            |                   |
|-------------------------|--------------------|------|--------|------------|-------------------|
| Présents                | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention | Non-participation |
| 127                     | 126                | 126  |        | 4          |                   |

A l'unanimité, le rapport est adopté.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2017****FINANCES  
INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE****Exposé**

L'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a désigné le trésorier de Troyes municipale comme comptable assignataire de la nouvelle collectivité.

En complément des fonctions qui lui sont dévolues par l'Etat, le comptable public exerce pour les collectivités publiques qui lui sont rattachées des missions de conseil en matière de gestion comptable et budgétaire, d'analyse financière et dans les domaines particuliers de la commande publique et de la fiscalité locale.

En application du décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, le comptable peut percevoir en contrepartie de cette mission, une indemnité à caractère contractuel allouée par le conseil de communauté. Son montant est calculé à partir de la moyenne des dépenses réelles de la collectivité des trois derniers exercices budgétaires, à laquelle est appliqué le barème dégressif suivant susceptible d'être révisé ultérieurement :

- 3,00 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros,
- 2,00 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants,
- 1,50 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants,
- 1,00 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants,
- 0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants,
- 0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants,
- 0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants,
- 0,10 pour 1000 sur les sommes excédant 609 796,07 euros.

Pour rappel, cette indemnité ne peut excéder le traitement brut annuel indiciaire minimum de la fonction publique.

Valable pour toute la durée du mandat, la délibération d'octroi de l'indemnité de conseil doit cependant être reprise en cas de création d'un nouvel établissement public suite à la fusion de plusieurs intercommunalités.

**Décision :**

En conséquence, je vous propose pour la durée de ce nouveau mandat :

- **DE SOLLICITER le conseil du comptable public de Troyes Champagne Métropole en matière de gestion budgétaire et comptable, d'analyse financière ainsi que dans les domaines de la commande publique et de la fiscalité locale,**
- **DE LUI ATTRIBUER en contrepartie de ce service complémentaire, l'intégralité de l'indemnité de conseil prévue par la réglementation en vigueur.**

| VOTE | PARTICIPANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION | NON-PARTICIPATION AU VOTE |
|------|--------------|------|--------|------------|---------------------------|
|      |              |      |        |            |                           |